



TAHOERAA HUIRAA TIRA



Dynamisme

Expérience

Proximité

**Chères Polynésiennes, chers Polynésiens,
*ensemble votons***

**POUR UNE POLYNÉSIE :
FRANÇAISE ET RESPONSABLE**

Chères Polynésiennes, chers Polynésiens,

Depuis 2004, c'est la catastrophe pour notre Pays. L'incompétence, l'obstination dogmatique pour l'indépendance, l'absence de courage et de vision d'avenir ont conduit notre Pays au fond du gouffre. Aujourd'hui des milliers de Polynésiens sont au chômage et dans la misère.

Non. Ce drame que nous vivons n'est pas une fatalité.

Nous avons la capacité de sortir notre Pays de cette crise car notre peuple porte en lui les valeurs d'effort, de courage, de solidarité et de dynamisme pour reconstruire notre fenua.

Mais avant tout, c'est l'unité de tous les Polynésiens de souche et de cœur qui nous réconciliera avec la Polynésie qui gagne.

La première étape de ce renouveau sera l'élection de nos trois futurs députés.

Pour cela nous vous proposons une équipe unie et complémentaire, alliant la compétence, l'expérience, la proximité et le dynamisme avec nos candidats Édouard FRITCH, Jonas TAHUAITU et Jean Paul TUAIVA.

Le rôle de nos députés sera primordial. Ils devront en effet renouer les liens de confiance aujourd'hui rompus avec la France. Ils présenteront devant le Parlement une loi d'orientation économique, sociale, culturelle et environnementale que l'État et le Pays proposeront ensemble dans le cadre d'un partenariat loyal, constructif et responsable.

Ils porteront également de nombreux projets de développement élaborés par un gouvernement polynésien renouvelé.

Grâce à ce travail, ils contribueront à assurer l'avenir de nos enfants et à rendre à la Polynésie française la place qui est la sienne au sein de la République.

NOTRE PROJET : TAHITI NUI 2025

Nos députés représenteront la Polynésie française à l'Assemblée Nationale. Ils mettront toute la force de leur conviction pour que l'État garantisse aux Polynésiens **l'égalité de traitement** et pour que **la solidarité nationale** s'exerce pleinement à leur égard.

Notre statut d'Autonomie ne doit pas exonérer l'État de ses responsabilités envers les Polynésiens, au même titre que pour les autres citoyens de la République: Bretons, Alsaciens, Corses, etc, **pour le droit au travail, au logement, à l'éducation et à la santé.**

Pour ces raisons, en priorité, nos députés demanderont le rétablissement des dispositions que l'État a supprimées:

- la participation au financement du Régime de Solidarité de Polynésie française (RSPF);
- la convention santé/solidarité;
- la participation au financement des logements sociaux;
- la défiscalisation pour certains investissements productifs;
- le maintien des postes nécessaires dans l'enseignement public;
- l'ouverture de poste au CAPES de reo ma'ohi;
- l'aide juridictionnelle, pour les justiciables aux revenus modestes.

Nos députés solliciteront le concours financier de l'État pour dynamiser l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Ils interviendront en faveur des jeunes afin que l'État crée de nouvelles unités et filières du groupement du service militaire adapté (GSMA) et en augmente la capacité d'accueil pour palier le désengagement des forces armées. Nos députés veilleront à ce que les crédits octroyés par l'État au financement de logements sociaux, notamment les 23 milliards du contrat de projet inutilisés du fait de l'incompétence du gouvernement actuel, ne soient pas annulés, mais réaffectés et entièrement utilisés.

Ils demanderont le respect du protocole du 25 novembre 2008 signé avec l'État et prévoyant la mise en œuvre **d'un régime complémentaire de retraite** après la suppression de l'ITR.

Nos députés agiront pour réviser les dispositions de la continuité territoriale. Ces nouvelles dispositions prendront la forme d'une réduction sur le coût du titre aérien de la Polynésie française vers la Métropole ainsi que la création d'une aide pour les liaisons aériennes entre les archipels.

Ils agiront pour une véritable reconnaissance de la contribution de la Polynésie française à la force de frappe nucléaire :

- amélioration du système d'indemnisation des victimes prévu par la loi Morin ;
- retour à l'ancien mode de mise en œuvre de la **Dotation Globale de Développement Économique (DGDE)**.

Nos députés s'investiront pleinement, dans **l'œuvre de reconstruction** de notre Pays et de **rattrapage social**. Ils soutiendront avec vigueur **le projet de loi d'orientation conclu entre l'État et le Pays laquelle définira les grandes réformes indispensables et les axes du développement économique et social du Fenua jusqu'en 2025. Le projet de loi devra également fixer les concours techniques et financiers de l'État.**

Ils accompagneront l'action de notre gouvernement pour la réalisation **de grands travaux d'investissements productifs** :

- la construction de la nouvelle plate-forme aéroportuaire internationale de Tahiti-Faa'a, sur le site actuel, après le transfert de propriété au Pays ;
- la construction d'un aéroport international à Bora-Bora ;
- la réalisation d'un port de pêche international à Faratea ;
- la liaison Faratea - Taravao / Papeete ;
- **la participation financière de l'État pour la réalisation de ces grands chantiers et des autres chantiers indispensables au développement du Pays.**

Dans le cadre de la mise en place du tribunal foncier, nos députés veilleront à ce que l'État prenne l'ordonnance fixant le champ d'action et la composition de cette juridiction qui devra disposer de personnels et de moyens spécifiques, et à faire **modifier le Code civil pour faciliter la sortie de l'indivision.**

Ils effectueront une veille technologique en ce qui concerne les programmes français, européens et internationaux en matière **de développement durable.**

Nos députés agiront afin de disposer des financements nécessaires pour impulser une véritable politique de développement de nos énergies renouvelables.

Ils participeront au côté de notre gouvernement à la restructuration de notre dette : taux d'intérêt, durée et modalités de remboursement.

En ce qui concerne **les communes, collectivités territoriales de la République de compétence de l'État et placées sous le contrôle de ce dernier**, nos députés interviendront pour que l'épineux dossier de leurs ressources financières soit enfin réglé. Concernant le FIP (Fonds Intercommunal de Péréquation) actuellement financé à près de 80 % par le Pays, ils agiront pour une participation progressive de l'État à hauteur de 50 %.

En outre, l'État ayant créé **de nouvelles compétences pour les communes** : potabilité de l'eau, traitement des déchets, des eaux usées, dans le cadre de la loi statutaire de février 2004, il devra leur transférer les financements équivalant à l'exercice de ces nouvelles charges (art. 72.2, 4° alinéa de la Constitution).

Nos députés s'engagent à travailler à un avenir de stabilité et de prospérité dans le cadre d'un partenariat loyal, constructif et responsable entre l'État et la Polynésie française.

1^{re} circonscription : Édouard FRITCH et Louise PELTZER



Ayant déjà exercé les fonctions de député et durant plusieurs années celles de Vice-président de la Polynésie française, Édouard FRITCH possède la compétence et l'expérience pour défendre les intérêts de notre Pays. Sa connaissance des grands dossiers concernant l'avenir de notre collectivité sera précieuse. À Paris les nombreuses relations qu'il a nouées permettront de rétablir un dialogue confiant et loyal avec l'État. La présence à ses côtés de Louise PELTZER, ancienne présidente de notre université et ancienne ministre de la Culture, constituera un atout en

faveur de l'éducation et de la formation de notre jeunesse. Sa passion et son implication dans la défense et l'enseignement des langues polynésiennes sont unanimement reconnues. Face à la crise, Édouard FRITCH et Louise PELTZER contribueront de manière efficace au redressement de la Polynésie.

2^e circonscription : Jonas TAHUAITU et Marcel TUIHANI Jr



Jonas TAHUAITU a occupé les fonctions de ministre de l'Équipement durant plusieurs années. Il a géré avec rigueur et efficacité des budgets d'investissement conséquents qui ont permis de doter la Polynésie française d'infrastructures de qualité et modernes. Jonas TAHUAITU, grâce à ces chantiers, a créé plusieurs milliers d'emplois dans toute la Polynésie. Par ses qualités humaines et en tant que 1^{er} maire-adjoint de Teva I Uta et président de Sécosud, il a su tisser des liens personnels et d'amitié avec les populations de Teva I Uta, de Tairapu Est, de Tairapu Ouest

ainsi que de Hitia O Te Ra. À ses côtés, Marcel TUIHANI jr, jeune ingénieur dans le secteur des télécommunications ayant participé aux projets Metu@ et Honotua, saura apporter son expertise en matière d'économie numérique. Ayant exercé à la direction générale de l'Office polynésien de l'habitat, il dispose également d'une solide expérience dans le secteur du logement social. Cette alliance de l'authenticité et du modernisme symbolise l'équilibre sur lequel devra impérativement être fondé le développement.

3^e circonscription : Jean-Paul TUAIVA et Thomas MOUTAME



Jean-Paul TUAIVA, issu d'un milieu modeste, est un exemple de réussite pour notre jeunesse. Il a créé avec succès trois entreprises grâce à son dynamisme, sa ténacité. Il a ainsi permis à 30 familles polynésiennes de trouver un travail. Au sein de la CCISM, il a mis en place le centre d'accompagnement à la gestion de l'entreprise qui dispense des formations pour les jeunes entrepreneurs. À ses côtés, Thomas MOUTAME est un élu des Îles Sous-le-Vent, Maire de Taputapuatea, qui a mis en œuvre les principes du développement durable en favorisant l'agriculture biologique

et les projets « verts » dans l'ensemble de la Polynésie. En associant le dynamisme d'un jeune chef d'entreprise et la ténacité d'un élu des archipels ayant inscrit sa commune dans l'écologie moderne, c'est le choix volontaire et ambitieux de l'entreprise et du développement durable que nous proposons à nos concitoyens.